



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

snetap@snetap-fsu.fr

CONGRES D'ARRAS 9-12 AVRIL 2014 PROBLEMATIQUES COMMUNE SECTEURS VIE SYNDICALE ET PSL

Vers un travail au congrès national en intercommission

■ L'outil syndical à l'épreuve de la décentralisation et de la déconcentration

Entre décentralisation et déconcentration : le cas de la carte des formations

A l'aune d'une première expérience cette année d'un **acte III de la décentralisation couplée d'une déconcentration appliquée depuis 2006 à l'EA**, le dialogue social s'est profondément déstructuré. Les mandats que nous nous sommes donnés depuis le congrès de Pontivy n'ont donné que des résultats aléatoires, avec des variations notoires d'une région à l'autre, mais aussi d'une année sur l'autre. Sans exclure nos difficultés internes à communiquer les situations propres à chacune des régions et à chacun des établissements, les difficultés relèvent principalement des objectifs de ces réformes structurelles de l'organisation du fonctionnement de la République aujourd'hui décentralisée.

L'idée principale au-delà de la philosophie officielle mise en avant par les promoteurs de ces dispositions est guidée par la **volonté de supprimer toutes références à la réglementation, à la démocratie et à la transparence**. Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des interprétations diverses propres aux baronnies issues de ces réformes structurelles. Les régions s'auto-administrent et les autorités déconcentrées de l'Etat à tous les niveaux disposent chacune d'une autonomie délibérément octroyée qui ne doit en aucune façon être remise en question (ex. plus de la moitié des DRAAF-SRFD de France continuent à ne pas respecter les calendriers d'arrêts de la carte des formations – prévue au plus tard en janvier – et ne notifient pas, n'arrêtent pas officiellement ladite carte).

Les nouvelles procédures et leur première année de mise en œuvre en matière d'élaboration, de consultation et d'arrêt de la **carte des formations professionnelles initiales par voie scolaire** sont de point de vue hélas plus que révélatrices du déni de démocratie dont elles sont porteuses et des dangers auxquels nous sommes désormais exposés quant au devenir de l'offre de formation. Sans prétendre à l'exhaustivité, on retiendra :

- au pire l'absence ou la consultation a posteriori de l'arrêt des priorités (d'ouvertures et de fermetures de classes) par le Conseil Régional (vote des élus en assemblée plénière) en accord affiché – ou non – avec le DRAAF-SRFD
- au mieux un calendrier des instances de l'EN (CA d'EPL / CT départementaux / CAEN) comme de l'EA (CA d'EPLEFPA / CTREA / CREA) affichant un respect de forme dans la consultation de celles-ci, mais imposant un vote en bloc de l'ensemble des priorités...
- pour seule instance de référence (pour la quasi totalité des conseils régionaux) rassemblant prétendument l'ensemble des partenaires, les CCREFP, dans lesquels les organisations syndicales représentatives des personnels de l'éducation ne peuvent siéger qu'au titre de leur fédération ou confédération sur le strapontin auquel elles peuvent prétendre... loin, très loin de leur représentativité !
- des échanges renvoyés à de l'informel, dans des rencontres improbables en bilatérale, laissées à la seule initiative des représentants des personnels

Il convient par ailleurs de souligner que sur des **compétences plus anciennes en matière de carte et d'offre de formation tant au niveau des CFA que des CFPPA**, le déficit de consultation par les conseils régionaux est tout aussi criant. Pour les formations par apprentissage la pratique la plus répandue c'est au mieux une information en CREA après que les décisions aient été arrêtées... et quant aux appels d'offre des



conseils régionaux en matière de formation professionnelle continue pour adultes, l'échange avec les représentants des personnels n'a en général pas lieu de cité, de la définition unilatérale des critères de l'appel à projet à l'absence total de retour formel devant les instances de l'EA ne serait-ce que pour information, alors de là à justifier l'achat ou non de telle ou telle formation...

Quelles revendications et quelles stratégies syndicales à opposer pour obtenir la transparence due aux représentants des personnels, ainsi que le rétablissement d'un dialogue social de qualité ?

Des personnels TOS-ATE décentralisés et une communauté éducative écartelée

C'est dans un contexte similaire, mais remontant à l'acte II de la décentralisation, que les personnels TOS-ATE vivent au quotidien une **double appartenance parfois difficile à vivre**, à l'image de l'exercice d'une double hiérarchie, du Conseil Régional en tant qu'employeur et du Directeur de l'établissement comme du chef de service direct en tant qu'autorité fonctionnelle (en charge de gérer le fonctionnement des services quotidiens), qui continue de poser de nombreux problèmes à des agents, qui finissent par nous revenir syndicalement sous deux formes : des agents en souffrance localement qui n'obtiennent aucune écoute du côté de la GRH du conseil régional (qui s'aligne sur l'avis du directeur d'EPL quoiqu'il en coûte)... ou à l'opposé un DRH qui vient traîner instruire le procès en incompétence du gestionnaire ou du secrétaire général de l'établissement (souvent parce qu'il n'a pas su gérer tel ou tel conflit, ou calmer les revendications des TOS-ATE, plutôt que de répondre par exemple au manque de personnels ou de remplacement...).

Cette double appartenance interroge également au niveau de **l'engagement syndical** de personnels TOS-ATE qui sont clairement en tension entre leur attachement à leur communauté de travail et leur identité nouvelle d'agents territoriaux employés par les conseils régionaux.

Dès lors la question de l'appartenance syndicale des agents peut légitimement se poser. On peut décliner un certain nombre d'options :

- ***est-ce que je continue d'adhérer au SNETAP-FSU (parce que je suis d'abord un membre de la communauté éducative de l'EAP, attachés aux échanges au sein de ma section d'établissement, à notre capacité de mobilisation collective...) ;***
- ***est-ce que je décide d'adhérer plutôt au SNUACTE-FSU ou au SNUCLIAS-FSU (parce que s'indiquant un nombre d'agents plus important dans les lycées de l'EN pour les uns, au siège des collectivités pour les autres) ;***
- ***est-ce que j'appelle de mes vœux la création du syndicat « FSU territorial » (parce que cet outil syndical sera plus cohérent et plus efficace, mais en accentuant la distance avec ma communauté de travail) ;***
- ***est-ce que je continue d'adhérer au SNETAP, tout en exigeant un travail fédéral permanent et efficace (s'appuyant sur la force, l'expertise et la complémentarité des 3 principaux syndicats nationaux de la FSU faisant référence) ;***
- ***est-ce que je décide de quitter la FSU (quelque soit ses syndicats) pour rejoindre des confédérations, comme la CGT ou FO par ex. (parce qu'ils sont historiquement présents au sein des collectivités en tant que syndicats territoriaux, avec les mêmes effets négatifs qu'évoqués dans l'option « FSU territoriale ») ?***

Pour mémoire, si le SNETAP-FSU s'est opposé au transfert des personnels TOS, c'était non seulement pour des questions corporatives, mais essentiellement pour préserver **la communauté éducative** qui dans l'enseignement agricole a toute sa raison d'être. Près de dix ans après le transfert qu'en est-il ? Selon les établissements, les TOS devenus ATE participent de moins en moins aux activités éducatives ou péri-éducatives et les enseignants (pour ne citer qu'eux) ne connaissent ou ne reconnaissent plus les personnes qui chaque jour s'affairent à rendre accueillant les espaces dédiés à l'enseignement et au quotidien des élèves. Du fait que les personnels ATE, au-delà de leur service quotidien aux usagers de l'établissement, se retrouvent quasi exclusivement à préserver le patrimoine de leur employeur, les enseignants et les élèves finissent parfois par n'être perçus que comme ceux qui ne cessent de le dégrader, ce qui peut aller jusqu'à créer des tensions assez vives. Ce monde qui se côtoie, s'ignore souvent de plus en plus et les élèves perdent ces repères que cette communauté éducative disparue leur faisait partager.

Comment rétablir une communauté éducative aujourd'hui déliquescence ? Comment associer de nouveau les personnels ATE volontaires aux actions éducatives ? Le rétablissement de la mission de chauffeur de car grâce aux actions du SNETAP-FSU, n'est-elle pas une étape vers la résurrection de cette communauté éducative ? Dans la suite du « produire autrement », le "manger autrement" n'est-il pas une étape éducative complémentaire à confier aux personnels de restauration de nos lycées agricoles ?

